



**Association chasse et pêche Petit-Saguenay St-Siméon Inc.**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
Centre culturel Raymond-Marie Tremblay de Saint-Siméon  
225 rue St-Léon, G0T 1X0  
**Samedi le 22 avril à 13h00**

**PRÉSENTS en tant que membres du CA:**

M. Stéphan Labrecque, président	M. Pierre Guay, vice-président	M. Luc Dubuc, trésorier
M. Émile Dufour, secrétaire	M. Dany Lavoie	M. Jason Tremblay
M. Philippe Tremblay	M. David Tremblay	M. Étienne Robitaille

**Invités :** M. Christian Gagné, Directeur Général de la Zec-Buteux (DG), Mme Jenny Lavoie, secrétaire administrative.

**Tous les membres de la Zec furent convoqués via courriel ainsi que par une invitation formulée par une publication effectuée sur la page Facebook de la Zec. Au total, environ 70 personnes étaient présentes physiquement au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay. Environ 15 personnes étaient connectées à l'assemblée de manière virtuelle (Zoom). Au total, ce sont 49 membres qui ont exercé leur droit de vote.**

**1. Nomination d'un président d'assemblée.**

Il est proposé par Mme Lucie Morasse que M. Stéphan Labrecque soit nommé comme président d'assemblée. La proposition est secondée par M. Luc Daigle. **Motion 20230422-01 est adoptée à l'unanimité.**

**2. Ouverture de l'assemblée**

Ouverture de l'Assemblée à 13h10. M. Stéphan Labrecque adresse quelques mots aux membres présents. Il remercie M. Serge Simard, ancien président de la Zec s'étant retiré de ses fonctions l'an dernier, et explique aux membres les motifs derrière son retrait (problèmes de santé). Il souligne le haut taux de participation à l'assemblée générale, transmet son appréciation aux membres à cet effet. Il souligne que la tenue d'une assemblée en mode hybride (présentiel/virtuel) est une première, que des ajustements seront faits au fil du temps. Il souligne et remercie les agents de la faune de leur présence. Il présente son parcours sur le C.A. depuis 2021. Il souligne la diversification du C.A sur le plan de l'âge et des expériences professionnelles, reflète l'aspect positif de cette diversité.

**3. Lecture et adoption de l'avis de convocation**

Il est proposé par M. André Saillant et secondé par Mme Guylaine Arpin d'adopter l'avis de convocation tel quel. **Motion 20230422-02 adoptée à l'unanimité.**

#### 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Stéphan Labrecque lit les points à l'ordre du jour et transmet des éléments explicatifs complémentaires. M. André Saillant veut s'assurer qu'un point sur la pêche sera abordé lors de la séance. M. Labrecque confirme que cet aspect sera abordé lors du point concernant le rapport du directeur général.

M. Raymond Racine demande des précisions sur les « toits de camping ». M. Pierre Guay réfère à la réglementation en vigueur établie par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). M. Stéphan Labrecque invite M. Racine à adresser son questionnement lors de la période de question prévue plus tard au cours de l'Assemblée.

Il est proposé par M. André Saillant et secondé par M. Raymond Racine d'adopter l'ordre du jour tel quel. **Motion 20230422-03 adoptée à l'unanimité**

#### 5. Lecture, suivi et acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2022

M. Stéphan Labrecque fait un suivi de l'évolution des points d'informations inscrits au procès-verbal de la dernière assemblée générale, à son initiative et suite à une demande de M. André Saillant (voir procès-verbal de l'assemblée générale 2022 pour plus de précisions). M. Luc Daigle demande des précisions quant à l'état des travaux en cours concernant la cohabitation entre les chasseurs à l'original et autres utilisateurs de la Zec. M. Labrecque mentionne que des travaux sont en cours pour produire un nouveau code d'éthique du chasseur. M. Serge Dionne demande des précisions quant à l'établissement de nouveaux baux de villégiatures: M. Labrecque nomme l'emplacement des nouveaux baux de villégiature autorisés par le MELCCFP, souligne qu'aucun nouveau bail ne sera implanté sur le territoire de la Zec en 2023. M. Pascal Dufour demande un suivi concernant le point qu'il a soulevé lors de l'assemblée 2022 concernant la gestion des déchets (ex. vieilles chaloupes). M. Labrecque explique que la Zec implantera un procédé d'enregistrement des chaloupes qui sera mis en place gratuitement pour deux ans afin de monitorer les embarcations présentes sur les lacs de la Zec et pouvoir effectuer un suivi auprès des propriétaires qui pourraient s'avérer négligeant dans la conservation de leur embarcation. Réitère que le but de cette mesure n'est pas de restreindre l'accès aux lacs, mais plutôt de limiter la propagation d'embarcations qui sont « abandonnées » sur le bord des lacs.

M. André Saillant émet un questionnement quant à la mention de l'achat du Chalet L'Héritage dans les états financiers. M. Luc Dubuc mentionne qu'il fera un suivi plus tard au cours de l'assemblée au point #6. M. Saillant demande également un suivi concernant le point soulevé lors de l'assemblée 2022 concernant l'entretien du chemin Port-aux-Quilles (PAQ) entre le lac Druillettes et le lac Buteux.

M. Christian Gagné explique que le chemin n'est pas assez large pour que la niveleuse se rende jusqu'au lac Buteux. A lui-même vérifié auprès de l'opérateur de la niveleuse. Il indique avoir déposé une demande de subvention auprès de la MRC pour obtenir des sommes à consacrer à l'entretien de cette section du chemin. M. Jason Tremblay explique que la niveleuse n'est pas l'équipement adéquat, reflète la demande de subvention effectuée par Christian.

Il est proposé par M. Michel Giroux et secondé par M. Daniel Lavoie d'adopter tel que présenté le procès-verbal de l'assemblée générale du 2022-04-22. **Motion 20230422-04 adoptée à l'unanimité.**

## 6. Lecture et acceptation des états financiers et du rapport de mission d'examen 2022

M. Luc Dubuc débute ses explications. Il fait un retour sur les états financiers 2015 en mentionnant qu'en comparaison avec ceux de 2022, la Zec a doublé ses revenus depuis ce temps, malgré une hausse de dépense qui est aussi du double. Il souligne le travail de Mme Jenny Lavoie et de M. Christian Gagné, DG. M. Dubuc donne un complément d'information verbal concernant certains points des états financiers : nouvelles normes comptables, produits autonomes, subventions, autres charges, déficit. M. Stéphan Labrecque effectue un point d'information pendant la présentation de M. Dubuc, indique que payer son forfait saisonnier par virement Interac permet d'éviter des frais à la ZEC, demande d'éviter l'utilisation des cartes de crédit si possible. M. Dubuc termine sa présentation en spécifiant que l'achat du chalet l'Héritage est inscrit dans la section « Identification et amélioration du territoire ». Pour plus de précisions sur les états financiers, consulter le rapport des états financiers 2022.

M. André Saillant émet un constat à l'effet que le chalet l'Héritage n'est pas comptabilisé dans les actifs. Se questionne à savoir pourquoi une note n'a pas été inscrite dans les états financiers comme quoi le chalet n'appartient pas à l'association, mais plutôt au MELCCFP. Il demande formellement une note comptable inscrite au rapport. M. Luc Dubuc répond à M. Saillant en présentant les dépenses et revenus de l'hébergement en 2022 (voir feuille synthèse), ce à quoi M. Saillant indique que ce n'est pas la réponse qu'il attend. M. André Saillant adresse un deuxième constat. Il nomme qu'une section concernant le fond de prévoyance a disparu dans les états financiers. M. Luc Dubuc indique que le C.A. a voté pour l'établissement d'un fond de réserve, et non un fond de prévoyance, que ce n'est pas la même chose. M. Saillant adresse un troisième constat. Il nomme sa volonté de voir que les dépenses liées aux hébergements soient comptabilisées dans une section propre à l'hébergement pour les prochaines déclarations comptables. M. Dubuc indique que cela est fait dans le document synthèse, s'y réfère à nouveau et décrit les chiffres inscrits. Applaudissements de l'assemblée face aux chiffres présentés.

M. Saillant demande à nouveau des explications concernant son premier constat sur le chalet l'Héritage. M. Stéphan Labrecque prend la parole. Il explique que pour éviter un paiement de taxes et de loyer, le chalet devait être au nom du MELCCFP lors de l'achat pour bénéficier de ces avantages. Nomme que les postes d'accueil appartiennent également au ministère. M. Pierre Guay indique que si le chalet est vendu, les profits de la vente reviennent à la Zec, et non au ministère. M. Saillant indique un bémol à l'effet qu'on devrait demander l'autorisation au ministère pour revendre le chalet. M. Luc Dubuc termine en mentionnant que la Zec a actuellement un montant approximatif de 106 000\$ en caisse, en plus d'un autre compte de 50 000\$. M. Stéphan Labrecque confirme que les modifications demandées par M. Saillant seront abordées lors d'un prochain C.A.

Il est proposé par Mme Lucie Morasse et secondé par M. Laurier Lavoie de procéder à l'adoption des états financiers 2022 tel que présenté. **Motion 20230422-05 adoptée à l'unanimité.**

## 7. Nomination d'un expert-comptable pour 2023-2024-2025

M. Stéphan Labrecque détaille les montants de la soumission de la firme comptable Benoît Côté. Explique qu'après un comparatif verbal obtenu auprès de d'autres Zec, les montants proposés par la firme comptable apparaissent juste. Il nomme que le C.A. est en réflexion concernant le fait de faire un audit comptable à fréquence d'une fois à tous les cinq ans.

Il est proposé par M. Pierre Desgagnés et secondé par M. Alain Lapointe d'accepter la soumission de la firme comptable Benoît Côté pour la production des états financiers 2023-2024-2025. **Motion 20230422-06 adoptée à l'unanimité.**

## 8. Rapport du Directeur général

M. Christian Gagné débute son intervention par un discours. Il nomme avoir vu la Zec évoluer de façon positive dans les dernières années, remercie les employés, nomme avoir vu les revenus autonomes augmenter en contexte de la hausse des coûts d'opération et du vieillissement des membres (baisse du nombre de membres), ce qui permet à la Zec de continuer à se développer malgré ces écueils. Il émet ses meilleurs vœux à l'endroit de M. Serge Simard, ancien président. Il passe en revue les éléments inscrits dans son rapport en y apportant certains compléments d'informations. Pour plus de précisions, voir rapport du DG. Il reflète aux membres les impacts de la pandémie, notamment sur les coûts d'opération et la hausse de fréquentation de certains types d'activités. Il souligne un point positif concernant l'augmentation du pourcentage de poissons pesés. Il mentionne qu'une diminution du nombre de truitesensemencées a été effectuée pour des raisons financières, la hausse du prix de la truite étant trop importante. Il souligne la baisse de quotas réglementaires de certains lacs, énonce les motifs derrière ces baisses (préservation de la ressource, assurer la pérennité des lacs, maintenir une qualité de pêche). Il souligne une augmentation du nombre de fréquentation de la Zec pour des journées sans chasse ou pêche (villégiature). Termine sa période de présentation, accorde une période de période aux membres suite à sa présentation.

Question de M. Daniel Lavoie : Se questionne par rapport aux quotas de pêche. S'il pêche sur deux lacs, se questionne quel sera le quota total. M. David Tremblay nomme que le quota total réglementaire quotidien reste de 15, pourvu que le quota de chaque lac pêché ait été respecté (ex. : premier lac pêché avec quota de 5 truites, deuxième lac pêché avec quota de 10 truites).

Question de M. Alain Lapointe : S'il pêche sur un lac avec quota de cinq truites, il se questionne s'il peut retourner pêcher au même lac lendemain afin de pêcher cinq truites supplémentaires. M. David Tremblay répond que oui, tant que le quota de possession de 15 truites est respecté. M. Marc-André Tremblay, agent de la faune, confirme la réponse de M. David Tremblay. Il met l'emphase sur le respect du quota du lac et la limite de possession. M. Stéphan Labrecque demande ce qu'un membre peut faire pour prouver ne pas être en infraction s'il a pris dix truites sur un lac et qu'il décide d'aller compléter son quota sur un lac de cinq truites. M. Marc-André Tremblay répond que cela est possible, pour autant que le pêcheur doit être en mesure de prouver l'origine de ses prises.

Question de M. Pierre Desgagnés : Se questionne sur la faisabilité du respect de ces mesures? Émet le constat que davantage de surveillance sera requise. M. salue l'instauration de telles mesures pour préserver la qualité de pêche. Il questionne les dates de fermeture hâtives de certains lacs, à savoir si certaines mesures pourraient être prises pour permettre aux lacs d'être ouverts sur une plus longue période. M. Christian Gagné nomme

que les heures de patrouille ont augmentées dans la dernière année. Concernant la baisse des quotas, il mentionne que la baisse des quotas amènera une ouverture des lacs plus étalée. M. David Tremblay, responsable de la pêche, émet des propos en ce sens.

Question de M. Guillaume Drolet : Questionne le requis de dépenser des ressources financières pour l'ensemencement. M. David Tremblay répond que le C.A. effectue une réflexion annuelle sur la question, notamment en lien avec la question des coûts. M. Drolet en profite pour féliciter la Zec pour la création des hébergements prêt-à-camper.

Question de M. Mathieu Tremblay : Demande qui décide des lacs contingentés, se questionne à savoir s'il serait possible qu'un lac contingenté soit établi dans le secteur Port-aux-Quilles (PAQ). M. Christian Gagné répond que la Zec décide ultimement des lacs contingentés, que le ministère émet certaines restrictions pour l'ensemencement dans certains lacs. Nomme qu'aucun projet de lac contingenté n'est prévu dans le secteur PAQ pour le moment.

Question de M. Michel Giroux : M. manifeste une inquiétude face à la situation actuelle concernant la pression de pêche sur les lacs. Nomme des inquiétudes face à la réduction du nombre de lacs à pêche exclusive à la mouche. Il se dit déçu par les décisions prises concernant la pêche à la mouche (alternance des lacs, réduction du nombre de lacs pêchés exclusivement à la mouche), principalement le changement de statut du lac Sandy et du lac Fourchu. M. Christian Gagné détaille les raisons derrière le changement de statut du lac Sandy et du lac Fourchu (sous-exploitation, alternance des lacs). M. Pierre Desgagnés émet un deuxième questionnement lié au même sujet, à savoir si le mode de fonctionnement actuel (alternance des lacs) est inflexible. M. David Tremblay répond que les décisions face à la définition du statut de chaque lac se prend sur une base annuelle selon les statistiques de pêches obtenues, que la Zec se veut flexible dans la prise de décision.

Question de M. André Saillant : Demande si de nouveaux baux de villégiatures seront attribués sur la Zec en 2024. M. Stéphan Labrecque répond qu'il n'y aura pas de nouveaux baux sur la Zec en 2024. Demande également des précisions concernant la révision des quotas de chaque lac, à savoir à quel fréquence les quotas sont révisés? M. Christian Gagné répond que la révision des quotas de chaque lacs est effectuée de manière évolutive en cours de saison pour une prise de décision applicable à la prochaine saison de pêche.

Question de M. Mathieu Tremblay : Demande d'obtenir une mise à jour du dossier concernant l'établissement d'un chemin entre le secteur PAQ et Baribeau. M. Stéphan Labrecque mentionne que cet élément sera abordé au point #9.

Question de M. Daniel Lavoie : M. demande à savoir si des trappeurs sont toujours actifs sur la Zec? M. Christian Gagné mentionne que des trappeurs sont actifs dans tous les secteurs de la Zec, que ceux-ci font néanmoins face à différents enjeux qui rendent la pratique moins attrayante (valeur quasi-nulle des fourrures, vieillissement). Au besoin, M. Gagné mentionne que des permis spéciaux peuvent être attribués pour un trappage d'animaux problématiques hors des périodes réglementaires. M. Jacky Desbiens, étant lui-même trappeur, complète les propos de M. Gagné.

M. Marc-André Tremblay, agent de la faune, profite de sa présence à l'assemblée ainsi que celle de sa collègue Mme Émilie Larouche pour prendre la parole. Il reflète le manque d'effectifs des agents de la faune et leur difficulté à être au fait de toutes les infractions qui peuvent se dérouler sur le territoire. Il mise sur la collaboration des membres pour faire avancer les dossiers en cours et obtenir de nouvelles dénonciations. Il nomme une problématique de truite rayée sur le territoire (truite capturée par un filet). Demande à la collaboration des membres pour obtenir davantage d'informations sur le dossier. Nomme que cela se déroule en majorité dans le secteur Baribeau. Invite à la déclaration des entrées illégales et autres formes de suspicions. Invite à communiquer au SOS braconnage ou aux assistants à la protection de la faune de la Zec concernant tout soupçons de braconnage ou activités illégales.

## 9. Rapport du Président

M. Stéphan Labrecque fait référence à son mot placé sur le site web de la Zec. Il en effectue une lecture intégrale aux membres.

## 10. Présentation de la tarification 2023

M. Stéphan Labrecque présente la tarification votée en C.A plus tôt au cours de l'année. Voir tableau de tarification pour plus de précisions.

## 11. Période de questions

M. Stéphan Labrecque débute la période de question avec un point d'information concernant la situation du chemin du lac Long. Il décrit la problématique actuelle (blocage du chemin d'accès par un propriétaire terrien, impossibilité aux membres du secteur d'accéder à leur chalet) et les démarches en cours pour dénouer la situation problématique. Il réitère la volonté de la Zec d'aller au bout des ressources possibles pour défendre les intérêts des membres.

Question de M. Guillaume Drolet : M. exprime qu'il aurait apprécié que le dossier du chemin du lac long soit travaillé en amont afin d'en arriver à la présente situation litigieuse. Il demande s'il est possible d'utiliser un ancien chemin d'accès travaillé l'été dernier par le pourvoyeur? Il reflète l'importance d'améliorer la communication avec les membres, notamment pour les membres du lac Long et des lacs environnants, qui ne passent pas par les postes d'accueils de la Zec pour accéder au territoire. M. Pierre Guay explique que l'utilisation du chemin de contournement se veut une option potentielle selon l'évolution des négociations avec le propriétaire terrien. M. Stéphan Labrecque se dit conscient des enjeux de communications, notamment avec les membres du secteur de M. Drolet. Il explique que le C.A. est présentement en réflexion pour améliorer la fluidité des communications avec les membres.

Question de M. Raymond Racine : Réitère le questionnement transmis au début de la rencontre concernant la mise aux normes des campings saisonniers. M. Christian Gagné explique que les campeurs qui refusent de se mettre aux normes seront contactés par le MELCCFP, que les demandes de mise aux normes ne viennent pas de la Zec, mais bien du ministère.

## 12. Informations concernant des nouvelles modalités de MELCCP et de notre coffre à outils pour la chasse à l'original 2023-2024

M. Dany Lavoie explique la décision du ministère quant à la chasse à partir de l'automne 2023 : mâle uniquement pour la saison 2023, mâle uniquement pour la saison 2024 avec période chasse repoussée (arc et arbalète du 24 sept. au 9 oct., carabine du 12 au 27 octobre 2024). Nomme que le ratio d'originaux/ km<sup>2</sup> a environ diminué de moitié depuis le dernier inventaire aérien effectué au cours de l'hiver, que cette décision s'impose pour permettre la préservation du cheptel.

Question de M. Alain Lapointe : M. demande à obtenir des précisions sur la procédure à suivre si un groupe abandonnait son territoire de chasse? M. Dany Lavoie réfère à la politique de la Zec sur le remplacement des territoires.

Question de M. Pierre Desgagnés : Quels sont les outils de la Zec pour mettre davantage de mesures en place pour préserver le cheptel actuel? (Ex. : réduction des périodes de chasse, ne pas attribuer de permis femelle pour tirage au sort). M. Christian Gagné présente ces outils : possibilité de réduire les périodes de chasse (via la date de fermeture), limiter le nombre de permis (ex. : 1 original / 3 chasseurs).

M. Stéphan Labrecque nomme que nous avons la possibilité d'envoyer au ministère des demandes de restriction pour l'année 2024. Nous avons jusqu'au 2023-04-24. Indique qu'il serait possible qu'un membre de l'assemblée propose une mesure ce jour pour vote à cet effet.

Question de M. Luc Dubuc : Se questionne ce qu'il adviendra des groupes de deux permis si on augmente le ratio à 3 ou 4 permis/ 1 original. M. Christian Gagné mentionne qu'il y a actuellement 3 groupes de 2 chasseurs sur la Zec. Il indique que des démarches visant à relier certains chasseurs entre groupes pourraient être effectuées advenant le changement de réglementation.

M. Pierre Desgagnés propose que la Zec demande à ce que trois permis soient requis pour l'abattage d'un original sur son territoire pour la saison de chasse 2024. Proposition secondée par M. Alain Lapointe. Vote demandé : 52 pour en présence dans la salle, 9 pour dans l'assemblée virtuelle. Sur un total de 76 votes, 61 approuvent la mesure. Nombre de votes contre et abstention non-répertorié. **Résolution 20230422-07 adoptée à majorité.**

## 13. Ratification des gestes des administrateurs et des officiers depuis la dernière assemblée.

Il est proposé par M. Réjean Harvey et secondé par Lucie Morasse de ratifier les gestes des administrateurs du C.A. **Proposition 20230422-08 adoptée à l'unanimité.**

## 14. Élection de 5 administrateurs pour deux ans

Présentation des candidats présents. M. Robin Tremblay et Guy Tremblay sont absents.

Il est proposé par M. Stéphan Labrecque et secondé par M. André Saillant que M. Jason Tremblay soit nommé comme président d'élection. Ce dernier accepte. **Motion 20230422-09 adoptée à l'unanimité.**

Il est proposé par M. Stéphan Labrecque et secondé par M. Luc Dubuc de nommer M. Marc Borgia et Mme Chantale Mailloux à titre de scrutateurs. Ceux-ci acceptent. **Motion 20230422-10 adoptée à l'unanimité**

À la suite des élections, sont élus : M. David Tremblay, M. Dany Lavoie, M. Étienne Robitaille, M. Pierre Guay, M. Guy Tremblay

#### 15. Présentation du conseil d'administration 2023

#### 16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Lucie Morasse et secondé par M. Laurier Lavoie de lever l'assemblée. **Motion 20230422-11 adoptée à l'unanimité.** Assemblée levée à 16h43.

#### 17. Discussion libre